Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 11 (1940)

Heft: 1

Rubrik: Rapport annuel : exercice 1939

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P34

ONZIÈME ANNÉE N° 1 FÉVRIER 1940

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L'A. D. I. J.

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administration : M. **R. STEINER** **Delémont — Tél. 2.15.83**	Présidence de l'A.D.I.J.: M. **F. REUSSER** **Moutier — Tél. 9.40.07**	Caissier de l'A.D.I.J. : M. **H. FARRON** **Delémont — Tél. 2.16.57**

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel:** fr. 3.— ; le numéro : fr. 0.50. — **Annonces :** S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J., Delémont.

SOMMAIRE:

Rapport annuel. — Extrait des comptes de l'exercice 1939. — Budget 1940. — Annexes.

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1939

Messieurs,

Nous ne sommes certes pas enclins au pessimisme. La confiance dans l'avenir et la considération des faits sous leur jour le plus favorable est pour nous chose naturelle. Il n'y a de pire malheur sans un point lumineux, sans un rayon d'espoir.

C'est sous cet angle qu'il faut considérer l'année qui vient de finir si l'on veut garder ou rattraper l'une ou l'autre des illusions sans lesquelles la vie ne vaut pas la peine d'être vécue.

1938 fut déjà sombre ; on voyait et on sentait l'orage se rapprocher. La guerre dévastait certaines régions de la terre, mais c'était loin de nous, bien loin. 1939 a mis le feu à l'Europe. L'épreuve est maintenant tout près et il faut la supporter avec courage et vaillance. Que la Providence veuille bien ne pas mettre notre pays dans l'obligation de se défendre comme l'héroïque Finlande. Si toutefois cela devait arriver, il n'est pas besoin de dire que chacun chez nous ferait son devoir.

Lorsque l'on songe aux vicissitudes de l'heure, les dix plaies d'Egypte se présentent impérieusement à la mémoire, mais au lieu de s'appeler grenouilles, sauterelles, insectes, tempête, ténèbres, etc., les plaies modernes se nomment éboulements, inondations, récoltes manquées, fièvre aphteuse, chômage, troubles monétaires, barrières douanières, guerre !

Dans les circonstances actuelles, où les intérêts de la défense nationale priment toute autre préoccupation, où les pays étrangers consacrent également tous leurs efforts à des buts militaires, où les neutres doivent se plier à toutes sortes de contrôles et restrictions dans les échanges internationaux, le commerce d'exportation est devenu difficile et plein d'aléas. Et pourtant, il faut que nous exportions. Il faudrait même que nous exportions davantage que par le passé puisque les ressources provenant du tourisme sont éteintes, si nous voulons assurer notre ravitaillement sans courir le risque de tomber sous la dépendance financière et économique de l'étranger. Nous avons confiance en nos autorités. Nous savons qu'elles font leur possible pour surmonter les obstacles, vaincre les difficultés. Ce problème est ardu, mais nous osons espérer que la mauvaise passe sera franchie sans trop de dommages.

A l'intérieur, le peuple suisse doit se préparer à faire un effort fiscal considérable. Chaque citoyen, chaque classe de la société devra aider, dans la mesure de ses forces, ne fût-ce d'ailleurs que dans une faible mesure, à payer les frais de la nouvelle occupation des frontières. Ce serait une grave erreur d'endetter le pays et de charger les générations futures d'un poids insupportable. Crise monétaire à brève échéance, inflation, ruines, voilà où nous en arriverions. Malgré la dureté des temps, nous sommes certains que chez nous, tous comprendront dans ce domaine aussi, leur devoir.

Le Jura, pas plus que les autres parties de la Suisse, n'a été favorisé durant l'année 1939. La fièvre aphteuse a visité dans le premier trimestre la région de Vauffelin. L'été et l'automne ont été marqués par des précipitations atmosphériques particulièrement abondantes. On dit que de mémoire d'homme on ne se souvient pas d'avoir vu des saisons si humides. Les récoltes en ont grandement souffert. Des blés n'ont pu être moissonnés, dans les vallées du Jura sud et dans les Franches-Montagnes que fort tardivement, c'est-à-dire vers la fin du mois de novembre. Des pommes de terre ont été récoltées ci et là encore au début de décembre. En bien des endroits, le regain a pourri sur place. Et le reste à l'avenant.

Le chômage a été moins intense que les années précédentes, l'industrie étant mieux occupée. Après la mobilisation de l'armée, presque toutes les forces valides ont été mises à contribution.

Certaines communes de la région horlogère ne savent pas comment rétablir l'équilibre de leurs finances, les charges provenant du chômage les ayant touchées au-delà de leurs ressources. Cette question a déjà fait l'objet de mainte et mainte discussion, de mainte et mainte démarche sans que l'on soit arrivé à une solution. Il faudra bien un jour, d'une manière ou d'une autre, sortir

de cette situation embarrassante. Une des mesures urgentes à prendre serait de reviser la loi sur l'assurance-chômage qui devrait prévoir une autre répartition des charges. Personne jusqu'à ce jour n'a voulu mordre dans ce fruit amer. Mais, hélas ! un problème renvoyé n'est pas un problème résolu.

Que nous apportera la nouvelle année ? La paix ou la guerre ? La sécurité du lendemain ou l'incertitude ? Ne perdons pas l'espoir en des jours meilleurs et marchons courageusement en avant.

Après ces quelques réflexions et considérations, nous avons l'honneur, Messieurs, d'attirer votre attention sur notre activité au cours de l'exercice écoulé.

I. MEMBRES

Le développement régulier de nos effectifs a continué de s'affirmer au cours de l'année 1939. En regard de quatre démissions, trois membres collectifs et 11 nouveaux membres individuels ont été admis. Nous espérons que cette progression ira en s'accroissant et que toujours davantage les Jurassiens se grouperont autour de notre idéal. « L'union fait la force. »

On trouvera ci-dessous un aperçu du nombre de nos membres, rangés par catégories :

60 (61) communes municipales et bourgeoises.
22 (20) sociétés ayant un caractère d'utilité publique, professionnel ou économique.
5 (5) compagnies de chemin de fer.
54 (53) entreprises industrielles et commerciales.
173 (166) membres individuels.

Les chiffres entre parenthèses indiquent l'effectif de l'année précédente.

II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire n'a malheureusement pas pu avoir lieu en 1939. Renvoyée une première fois parce qu'elle coïncidait avec une autre manifestation jurassienne importante, elle avait été fixée définitivement au samedi, 2 septembre. L'homme propose, Dieu dispose. La mobilisation générale de l'armée suisse ayant été décrétée et tombant sur le même jour, force fut au comité de renoncer à réunir nos membres. Un grand nombre de ceux-ci étant sous les drapeaux, ce n'est qu'au mois de décembre que le moment eut de nouveau été favorable pour convoquer une assemblée Vu la proximité de la nouvelle année, le comité a jugé opportun de faire abstraction d'une réunion et de soumettre

exceptionnellement le rapport annuel de 1938 à la ratification des membres avec celui de 1939. Nous espérons que cette manière de faire sera approuvée.

2. Comité et commissions

Le comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice écoulé et le bureau six fois. Il y eut en outre une réunion des maires de la région horlogère le 13 juin à Sonceboz et plusieurs séances des commissions spéciales.

La composition du comité n'a pas subi de changement. Il est constitué comme suit :

Président : M. F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier.
Vice-présidents : M. V. Henry, préfet, Porrentruy.
M. L. Liengme, préfet, Courtelary.
Secrétaire : M. R. Steiner, directeur, Delémont.
Caissier : M. H. Farron, cdt. d'arrond., Delémont.
Membres : M. L. Bueche, conseiller et ancien député, Saint-Imier.
M. F. Degoumois, maire, Moutier.
M. A. Grimaître, Saignelégier.
M. M. Henry, conseiller et ancien député, Porrentruy.
M. P. Maillat, ingénieur forestier, Delémont.
M. A. Oettinger, secrétaire du Verkehrsverein, Bâle.
M. Dr G. Riat, président de « Pro Jura », Delémont.
M. O. Schmitz, conseiller, Granges.
M. J. Segginger, secrétaire communal, Laufon.

Les présidents des commissions spéciales sont :

Commission pour la protection de la nature : M. le Dr Baumgartner, Delémont.
Commission des questions forestières : M. P. Maillat, Delémont.
Commission des camps de jeunes chômeurs : M. F. Reusser, Moutier. Administrateur : M. A. Droz, Delémont.
Commission des questions communales: M. H. Strahm, Courtelary.
Commission scientifique : M. L. Lièvre, Porrentruy.
Commission du « Heimatschutz » : M. F. Reusser, Moutier.
Commission des chemins pour piétons (tourisme pédestre) : M. R. Steiner, Delémont.

3. Relations avec d'autres groupements

Comme par le passé, les relations que nous entretenons avec d'autres sociétés, groupements ou institutions ont été excellentes. Nous nous honorons de compter parmi nos membres collectifs réguliers : « Pro Jura » (Société jurassienne de développement), la

Société jurassienne d'Emulation, le Département de l'intérieur de Bâle-Ville, la Chambre de commerce de Bâle, le Syndicat d'initiative de cette ville, et d'autres encore.

D'autre part, l'association est affiliée aux institutions suivantes : Fédération des sociétés du Pied du Jura, Section bernoise du Cartel suisse de tourisme pédestre, Association cantonale bernoise des propriétaires de forêts, Commission cantonale pour la protection de la nature, Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national (Heimatschutz), Seva (loterie cantonale).

Avec tous ces groupements la collaboration est facile, agréable et utile. Nous nous plaisons à le relever ici et à souhaiter que ces bonnes relations aillent en se développant.

4. Bulletin

Le Bulletin a achevé sa 10e année. Il a paru régulièrement depuis sa fondation, à raison de six numéros par an en moyenne. Les pessimistes lui prédisaient une existence éphémère. Il a tenu le coup et il lui arrive même de n'être pas une charge pour la caisse de l'association.

Si, comme nous l'espérons, le nombre des abonnés augmente dans des proportions notables et constantes, le Bulletin deviendra peu à peu un organe mensuel ; la matière et l'illustration pourront être développées, la présentation améliorée. Tous les efforts du comité tendent vers ce but. Nos fidèles lecteurs voudront-ils l'aider en faisant autour d'eux un peu de propagande ? D'avance nous leur disons un cordial merci.

5. Finances

Comme par le passé les comptes de 1939 établissent une séparation complète entre les comptes de l'A. D. I. J. proprement dits et le compte *Seva*. Cette différentiation est absolument nécessaire, car les comptes de l'A. D. I. J., ce sont les comptes du ménage de l'association, tandis que le compte *Seva* ne constitue pas autre chose que la gestion de capitaux qui nous sont remis pour être utilisés au mieux des intérêts de la région et conformément au statut de la corporation de la *Seva,* sous le patronage du gouvernement. Alors que les premiers doivent témoigner d'une certaine stabilité et d'une gestion prudente, les seconds sont infiniment plus mobiles et ne doivent pas prendre le caractère d'une thésaurisation. L'emploi des fonds de la *Seva* est en effet soumis pour approbation au Conseil-exécutif et tous les capitaux disponibles actuellement sont destinés à financer des travaux d'une certaine envergure, en cours ou à entreprendre.

L'exercice 1939 boucle pour les comptes de l'A. D. I. J. d'une façon satisfaisante, puisqu'il laisse un boni de Fr. 681.10. Les recettes se sont élevées à Fr. 7940.50 et les dépenses à Fr. 7259.40. Les subventions reçues sont en diminution de Fr. 200 sur l'année

passée et les contributions des membres en légère diminution également. Le bulletin a coûté exactement Fr. 635.05, frais d'expédition compris, ce qui peut passer pour très satisfaisant. Pendant les 8 premiers mois de l'année, l'association a déployé une très grande activité, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter de 300 francs environ sur l'exercice précédent les dépenses pour frais d'administration et débours des commissions spéciales. Les subventions versées et les cotisations payées sont en légère augmentation.

Le compte *Seva* boucle aussi par un boni de Fr. 2100.70. Cela est dû au fait que de nombreux travaux dont l'exécution était prévue en 1939 n'ont pu être mis en chantier à cause de la malignité des temps. Leur exécution n'est d'ailleurs que renvoyée et nous devrons vraisemblablement adapter le versement des subventions prévues aux nouvelles conditions de travail, les travaux de chômage proprement dits n'étant plus exécutés dans une si large mesure.

Au 31 décembre 1939 la fortune de l'association s'élevait à Fr. 15.511.93, soit : caisse, Fr. 117.34, compte de chèques postaux, Fr. 315.69, compte-courant N° 2567, Fr. 29.20, dépôt N° 431.871, Fr. 2125.75, mobilier, Fr. 1, participation à la *Seva,* Fr. 1000, avances diverses, Fr. 2724.60, créances, Fr. 607.70 et fonds de réserve N° 399.934, Fr. 8590.65. Pour la première fois nous avons fait figurer nos créances dans les comptes. Cela se justifie du fait de leur importance. Nous sommes persuadés que nos débiteurs répondront à notre prochain rappel. La mobilisation et la longue absence du caissier nous ont empêchés de faire rentrer dans les délais voulus les quelques arrérages pour contributions et publicité dans le bulletin. Compte tenu des créances, l'augmentation de fortune pendant l'exercice écoulé est de Fr. 681.10.

Notre compte *Seva* est administré comme par le passé en partie par nous, en partie par la Banque cantonale de Berne sur compte bloqué. Nous avons reçu en 1939 Fr. 5200 provenant de la *Seva* VI. Pour des raisons invoquées plus haut les dépenses ont été relativement minimes en 1939. Le solde actif de ce compte est de Fr. 42.499.70, dont Fr. 1451.20 sur carnet de dépôt N° 510.319 et le reste, Fr. 41.048.50 sur compte bloqué à la Banque cantonale de Berne.

Ce n'est pas pour répéter une formule polie que nous adressons à tous nos membres de sincères remerciements pour l'appui financier et moral qu'ils nous ont apporté au cours du dernier exercice, mais bien parce que nous leur sommes reconnaissants d'avoir mis entre nos mains les moyens indispensables pour accomplir dans un cadre modeste les nombreuses tâches que nous nous sommes imposées pour le bien et le développement de notre cher Jura. Nous espérons que malgré la dureté des temps, ils nous resteront fidèles et nous permettront de poursuivre notre œuvre.

III. ACTIVITÉ

1. Affaires ferroviaires

Dès le début de son activité, notre association a voué une attention spéciale aux questions de trafic. Pendant longtemps encore, le chemin de fer restera le principal moyen de transport. Il est fort heureux que notre réseau fédéral puisse une fois de nouveau boucler ses comptes sans déficit. Souhaitons qu'il en soit de même à l'avenir et que le partage du trafic entre le rail et la route se fasse bientôt sur une base légale équitable, pour le plus grand bien des finances fédérales et de l'économie générale du pays.

Le Jura qui a fait tant de sacrifices pour l'établissement de ses chemins de fer afin de se trouver sur des voies de grand trafic, ne doit rien négliger pour défendre des positions acquises au prix de grands efforts. La ligne de Delle à Bâle a perdu son caractère international avec le retour de l'Alsace-Lorraine à la France après la guerre de 1914 à 1918. L'ouverture à l'exploitation du Moutier-Granges-Longeau en 1916, comme voie d'accès au Lötschberg, a donné plus d'importance à la traversée du Jura, que ce soit pour le trafic France-Italie, où pour celui de Bâle vers la Suisse romande.

Petit à petit, grâce à un programme développé avec persévérance et méthode, l'horaire des trains directs s'est amélioré sur les grandes lignes jurassiennes, tant en ce qui concerne le nombre des trains que la durée des trajets.

La nouvelle guerre a une fois de plus modifié la situation. Deux paires de directs relient actuellement Paris avec Berne et avec Bâle. Ces trains circulent à des heures inhabituelles et fort souvent avec des retards considérables. Ils ne rendent donc que des services limités à notre région. Sur l'artère Bâle-Suisse romande, l'horaire est normal. Une quatrième paire de trains directs sera mise en circulation dès le 15 mai prochain, ce qui semble démontrer que cette voie est définitivement classée comme grande ligne. Il faut cependant rester vigilant, car la tendance des C. F. F. de draîner le trafic par Olten, au détriment de la voie naturelle, la plus courte et la moins chère, est encore manifeste. Cela durera peut-être jusqu'au moment où le Moutier-Longeau aura été incorporé au réseau fédéral.

De nombreuses démarches ont été faites au cours de l'année pour obtenir des améliorations de l'horaire. Deux succès importants peuvent être enregistrés : Une paire de trains omnibus a été accordée dès le 15 mai 1939 sur la ligne Moutier-Sonceboz pour combler les grands intervalles de l'après-midi. Et comme nous l'avons déjà dit plus haut, deux nouveaux trains directs seront introduits à partir du printemps prochain sur la ligne Bâle-Delémont-Bienne.

Tout n'est pas encore parfait cependant. Les communications locales, autant que celles par trains directs, méritent d'être améliorées, soit en ajustant des correspondances, soit en créant quelques nouvelles relations (à l'heure de midi, en particulier, pour le service des abonnés).

La dernière requête adressée par le comité à la Direction cantonale des chemins de fer, publiée à la suite de ce rapport, renseignera plus exactement nos lecteurs.

L'attention des autorités et de l'administration a de nouveau été attirée sur la question de la construction de la double-voie entre Choindez et Moutier. Nous n'aurons de cesse que ce travail si nécessaire soit mis en chantier.

2. Passages à niveau et routes

La suppression des passages à niveau est arrêtée, la Direction cantonale des travaux publics jugeant d'autres transformations et réfections plus urgentes. La mobilisation a d'ailleurs diminué considérablement les ressources financières provenant du trafic routier (impôts et taxes), de telle sorte que le programme des travaux publics subit à son tour une forte réduction.

Nous ne perdons cependant pas la question de vue. Elle sera reprise dès que les circonstances seront de nouveau favorables.

A la demande des milieux intéressés, une requête a été adressée à la Direction cantonale des travaux publics tendant à obtenir l'aménagement pour le trafic automobile du chemin Moutier-Champoz, par le Petit Champoz, aménagement qui pourrait se faire à relativement peu de frais et qui permettrait d'avoir une voie praticable entre Moutier et la Vallée de Tavannes en cas de nouvelle surprise dans les gorges de Court. L'autorité supérieure n'a pas jugé bon d'entrer dans nos vues, mais nous n'avons pas perdu l'espoir de voir réaliser un jour ce raccordement. La région a dû supporter trop d'inconvénients par l'éboulement de 1937 pour qu'on ne songe pas à en éviter le retour dans la mesure du possible.

3. Service postal et service téléphonique

Le service postal n'a donné lieu qu'à une seule démarche en haut lieu en 1939. Une entreprise industrielle nous a prié d'intervenir pour une amélioration dans le trafic postal aérien. Satisfaction a été donnée par l'administration à cette demande. Nous l'en remercions.

L'extension du trafic de nuit de 18 heures à 8 heures dans le service téléphonique a été également accueillie avec reconnaissance. Il est souhaitable que les avantages offerts au public dans ce domaine deviennent toujours plus nombreux et tangibles.

4. Questions scolaires

Un pédagogue en vue, membre de notre association, a émis l'idée que la question de l'introduction générale de la scolarité de neuf années, qui a déjà été discutée à maintes reprises, devrait faire l'objet d'un nouvel examen. Le comité a soumis l'affaire à la Direction de l'instruction publique. Celle-ci a promis de s'en occuper et procède actuellement à une enquête.

5. Protection de la nature

(Rapport présenté par la Commission présidée par M. le Dr R. Baumgartner, à Delémont)

Des questions variées ont occupé la Commission au cours de l'année écoulée. Plusieurs objets dignes d'être mis sous protection lui ont été signalés ; des suggestions intéressantes lui ont été faites. Ensuite des événements, la plupart de ces questions n'ont pas reçu leur solution et occuperont encore la Commission en 1940.

Un *épicéa vergé* (épicéa serpent) nous a été signalé aux Prés d'Orvin par M. le Dr M. Thiébaud, Bienne. A la demande de la Commission, M. Thiébaud a fait auprès du propriétaire de cet arbre, M. le Dr Fuhrimann, vétérinaire à Bienne, les démarches nécessaires pour l'engager à consentir à la mise sous protection ; M. Fuhrimann est disposé à signer toutes les pièces jugées nécessaires à cet effet. Nous espérons pouvoir mener cette question à chef en 1940. Remarquons, en passant, que cet arbre a déjà fait l'objet de deux communications intéressantes, l'une dans le *Journal forestier suisse* en 1934, et l'autre dans la *Schw. Zeitschrift für Forstwesen* en 1935.

M. le Dr Ed. Guéniat, Porrentruy, membre de notre Commission, a rendu celle-ci attentive au « scandale de Damvant », c'est-à-dire au pillage systématique des *champs de narcisses* (Narcissus poeticus) du village de la haute Ajoie, destruction désapprouvée nettement par la population du lieu. Même la presse s'est fait l'écho des déprédations et demande qu'il y soit mis un frein (*Démocrate* du 7 juillet 1939). La Commission a décidé de faire le nécessaire pour que ce rare îlot botanique soit préservé à l'avenir. Le Conseil communal de Damvant nous a fait savoir que les propriétaires des champs de narcisses approuvaient à l'unanimité notre intervention. Nous comptons pouvoir rendre effective la protection de ces jolies fleurs dès le printemps 1940.

Nos pourparlers avec la Société pour l'*Etang de la Gruyère*, tendant à faire de cet étang une réserve naturelle, ont continué en 1939. Notre Commission a pris contact direct avec la Société le 24 août ; sous la conduite de M. le Dr Minder, Tramelan, et en compagnie de M. le maire de Saignelégier (on sait que l'étang de la Gruyère est situé sur le territoire communal de Saignelégier), elle a visité le site de l'étang, et elle a acquis la conviction qu'à tous les points de vue il est digne de figurer sur la liste cantonale

des objets protégés. Nous savons que la Commission cantonale pour la protection de la nature appuiera énergiquement nos efforts, et qu'elle a déjà prévu une somme importante pour la réalisation du projet. L'intervention simultanée de la Société pour l'Etang de la Gruyère, de la Commission jurassienne pour la protection de la nature et de la Commission cantonale pour la protection de la nature auprès du Conseil communal de Saignelégier a déjà réussi à faire refuser par cette commune l'autorisation de construire des maisonnettes de *week-end* à proximité immédiate de l'étang. M. le Dr Rytz, président de la C. C. P. N., à qui nous avons fait part de notre intention, nous a déclaré que l'Etang de la Gruyère était proposé au gouvernement pour la mise sous protection. Nous nous efforcerons de faire activer le projet. Nous avons encore insisté, en septembre dernier, auprès de M. Rytz, lorsqu'il nous annonça que l'économie de guerre prévoyait la mise en exploitation de certaines tourbières du Jura.

Relevons aussi ici que le Comité du *Parc jurassien de la Combe Grède* a adhéré à l'A. D. I. J. ; cette adhésion établit une liaison plus étroite entre ce comité et notre commission. L'A. D. I. J. a versé au Comité du Parc jurassien une somme importante comme contribution aux frais d'édition de la jolie plaquette sur la réserve du sud du Jura. Mentionnons, en passant, la publication d'un article joliment illustré de l'ingénieur-forestier A. Bourquin, sur le Parc jurassien, dans le No 4 du *Journal forestier suisse,* de 1939, et dont il a été fait un tirage à part. Signalons encore les deux conférences faites à St-Imier, par M. P. Flotron, membre de notre Commission, sur la protection de la nature.

Nous nous sommes prononcés négativement au sujet d'une demande de subvention présentée par le propriétaire de l'*Etang de Lucelle,* pour la réfection de la digue de cet étang. Si celui-ci embellit le site, il ne faut pas oublier qu'il est artificiel, et qu'il n'est pas dans notre rôle d'appuyer des travaux qui sont contraires à l'esprit de la protection de la nature. D'ailleurs cet objet a, avant tout, un intérêt privé.

Ensuite de l'appel lancé par nous, au moyen de la presse, au printemps 1939, nous avons reçu diverses *suggestions et propositions* relatives à des objets à protéger. MM. Paroz, Reconvilier, R. Bourquin, Porrentruy, P. Borel, Châtelat, et P. Flotron, Saint-Imier, nous ont rendus attentifs à des blocs erratiques, des arbres remarquables, etc. Ces objets ont déjà retenu notre attention et nous nous en occuperons encore dans la suite.

Une réunion des « *hommes de confiance* » avait été prévue pour le mois de septembre dernier ; elle dut être renvoyée à une date ultérieure.

Outre les diverses questions actuellement en suspens, la Commission prêtera en 1940 une attention particulière aux allées

d'arbres bordant les routes, et qui sont malheureusement souvent mutilées ; elle se propose de faire des démarches afin que soient introduites dans la liste des plantes protégées particulièrement dans le Jura, quelques végétaux menacés de disparition.

6. Questions forestières

(Rapport présenté par M. P. Maillat, président, Delémont)

Le champ d'activité de la Commission des questions forestières de notre association est vaste, car, dans des domaines très différents, la Commission peut entrer dans le vif de questions qui revêtent pour nos communes et nos grandes corporations bourgeoisiales une importance capitale.

L'A. D. I. J. peut fort bien aider les autorités communales dans la gestion des domaines publics, dont la forêt est sans aucun doute le principal et le plus intéressant au point de vue de son rendement.

Au cours de l'année 1939, la commission des questions forestières, dont le comité a été remanié, avait élaboré un important programme d'activité comprenant une série de problèmes dont la solution est certainement de nature à faciliter la tâche des autorités communales, tâche rendue plus difficile et plus ardue depuis quelques années.

Ainsi la Commission était sur le point de déclencher une action de grande envergure tendant à la revision générale des estimations foncières dans le Jura, et ce en collaboration avec d'autres associations importantes dont l'influence eût certainement facilité sa tâche.

Des démarches ont également été faites auprès de personnes compétentes pour organiser des conférences dont le but était de renseigner les communes propriétaires de forêts sur les multiples utilisations modernes du bois, tant comme matière première pour la construction que comme moyen de chauffage ou même de carburant dans les moteurs à explosion, sans parler de l'industrie chimique.

La vulgarisation de la technique sylvicole devait aussi retenir l'attention de la Commission, qui était sur le point d'organiser une série de conférences au cours desquelles on aurait fait passer sur l'écran des projections lumineuses ou des films appropriés permettant au public de constater les progrès réalisés en sylviculture depuis quelques décennies.

Hélas ! Ce fut là autant de projets dont la réalisation fut rendue impossible par les événements politiques qui assombrissent de toutes parts l'horizon de notre pays. Pour parer au plus pressé, il a fallu laisser de côté des préoccupations et des projets extrêmement intéressants. Sans vouloir faire preuve d'un opti-

misme exagéré, nous osons espérer que le programme d'activité de la Commission des questions forestières de l'A. D. I. J. pourra être remis à l'étude et réalisé dans un avenir que nous souhaitons très rapproché.

7. Camp de service volontaire de travail de l'A.D.I.J.

(Rapport présenté par l'administrateur des camps, M. A. Droz, à Delémont)

1. Les organes de surveillance du service volontaire du travail de la Confédération et du canton ont accepté le rapport et les comptes du camp de l'A. D. I. J. sur la Montagne de Boujean en 1938. Les dépenses se sont élevées à fr. 18.990.85 sur un budget de fr. 19.000.—. Elles ont été entièrement couvertes par les subsides :

de la Confédération	fr.	7389.—
des communes de domicile des campeurs		3676.60
du canton		4127.05
de la commune bourgeoise de Boujean		3798.20
Total	fr.	18.990.85

2. Le Fonds national du 1er août 1935 étant épuisé, l'aide sociale de secours en effets de vêtements aux campeurs a cessé, et le compte ouvert auprès de la Centrale suisse du service volontaire de travail à Zurich a dû être définitivement bouclé. Nous avons reçu de cette institution la jolie somme de fr. 3665.20. Tout cet argent a pu être utilisé pour munir nos campeurs des effets qui leur étaient le plus nécessaire lorsqu'ils quittaient nos camps.

3. Sous les auspices de la Centrale suisse des possibilités de travail à Berne, trois camps devaient être ouverts au cours de l'été 1939 pour la construction de chemins dans la région des Rangiers, l'un à la Haute-Borne pour les campeurs de la ville de Berne, le second au Sommet de la Montagne entre Develier et Bourrignon, pour l'Office de chômage de la ville de Bâle, le troisième à Outremont sur St-Ursanne, pour les campeurs jurassiens.

Alors que les camps de la Haute-Borne et de la Montagne étaient logés dans de confortables maisons démontables de la Confédération, il fallut à la hâte réparer les locaux disponibles de deux bâtiments vides du hameau d'Outremont pour les rendre habitables, en remplaçant portes, fenêtres, planchers, toitures, etc. Ces réparations entraînèrent des frais considérables, mais on obtint des cantonnements convenables et des locaux suffisants pour les besoins du camp. Les travaux d'installation commencèrent le mardi 22 août, le chantier fut ouvert le lundi 28 août, veille de la mobilisation des troupes frontière.

La composition du camp était la suivante :

Chef de camp et directeur technique : M. K. Jeangros, de Matten (Interlaken).

Adjoint au chef de camp et aide de bureau, M. Charles Bernhard, de Courtételle.

Ménagère et service de subsistance, Madame Sophie Rais, de Delémont.

26 volontaires, dont 12 de Delémont, 5 de Porrentruy, 4 de Bienne, 1 de Reconvilier, 1 de Courrendlin, 1 de Vicques, 1 de St-Imier et 1 de Bonfol.

Notre camp connut malheureusement les tribulations causées par la guerre dans tous les domaines de notre vie économique, difficultés de ravitaillement, difficultés de transports, absence de main-d'œuvre pour certains travaux spéciaux, etc. Une demi-douzaine de volontaires furent atteints par l'ordre de mobilisation, les autres abandonnèrent l'un après l'autre le camp, rappelés dans leur commune de domicile ou pour se rendre utiles ailleurs. Le 30 septembre on congédia la cuisinière, l'aide de cuisine. La troupe réquisitionna une partie de nos locaux et les derniers campeurs avec le chef et son aide furent pris en subsistance par la troupe. Dans les jours qui suivirent l'effectif continua à diminuer et le dernier volontaire fut transféré le 14 octobre au camp de la Haute-Borne.

Entre temps des démarches avaient été entreprises afin d'obtenir une équipe de pionniers militaires. Dès le 16 octobre une équipe de 20 soldats reprit le travail sur le chantier sous la direction technique de M. Jeangros. Le camp fut définitivement fermé le 9 décembre.

Le chemin en construction ne peut être abandonné dans l'état où il se trouve, des glissements de terrains étant à craindre. Il s'en est du reste déjà produit un. Dans des conditions normales un camp aurait encore du travail pour 3 à 4 semaines. Pour la suite on a pris les dispositions suivantes, d'accord avec la Centrale fédérale des possibilités de travail à Berne et avec l'Office cantonal du travail : Le camp de la Haute-Borne sera transféré à Outremont dès qu'il aura achevé le travail relevant de son secteur. Ce transfert doit se faire vers la fin du mois de janvier ou en février, suivant les conditions météorologiques. M. Paul Richard, notre chef de camp de la Montagne de Boujean, assumera la direction administrative et technique de ce nouveau camp.

Le chemin construit par le camp d'Outremont passe au-dessus des maisons de ce hameau. Il aura une longueur de 350 mètres. A côté du travail exécuté par les volontaires, d'importants travaux de construction ont été confiés à titre privé à M. Friedli, entrepreneur à Delémont.

Des rapports journaliers nous tirons les chiffres de statistique suivants :

Effectif du camp	total	29
Jours de subsistance :		
a) pour les volontaires		666
b) pour la direction		170
	total	836
Heures de travail sur le chantier		2753

L'état sanitaire a été en général excellent. Un volontaire fut cependant victime d'un accident à la suite duquel il dut être hospitalisé pendant 52 jours.

Nous extrayons également du rapport final du chef de camp M. Jeangros, les conclusions suivantes : L'avance dans le travail fut normale tant que le camp ne comprenait que des volontaires, même en nombre réduit. Quand fut constitué un camp mixte, composé de volontaires gagnant 1 fr. par jour, de militaires recevant une solde de 2 fr. par jour, et d'ouvriers spécialisés payés par l'entrepreneur à raison de fr. 9 à 13 par jour, il y eut du mécontentement parmi les premiers et un état d'esprit peu favorable pour la bonne marche du travail. Avec l'équipe militaire seule, le rendement fut aussi notablement insuffisant, par le fait que les hommes, appelés à d'autres tâches, ne pouvaient souvent porter que 2 à 4 heures de présence journalière sur le chantier. Si le travail avait pu être conduit normalement il aurait pu être terminé dans le délai fixé, c'est-à-dire pour la fin du mois de novembre.

8. Commission des questions communales

(Rapport présenté par le président de la Commission, M H. Strahm, député, à Cormoret)

La question des communes obérées a de nouveau beaucoup préoccupé notre association en 1939. Pendant toute l'année l'auteur de ce modeste rapport a été l'objet de sollicitations d'un certain nombre de communes intéressées, demandant à grands cris une intervention des pouvoirs publics. Une fois il s'agissait d'une demande d'emprunt pendante devant la Caisse bernoise de crédit, dont on ne recevait pas de nouvelles ; une autre fois de l'impossibilité dans laquelle se trouvait une commune de payer des annuités en retard sur la dette de chômage, et finalement, dans tous les cas, c'était des doléances interminables sur les difficultés que rencontrent nos communes industrielles dans leur administration. C'est la vie au ralenti, mécontentant chacun par une inertie apparente, du fait que le manque de moyens financiers interdit toute initiative à nos autorités communales.

Une fois ou l'autre nous nous posions la question suivante, qui ne doit pas laisser indifférents ceux qui se soucient encore un

peu de l'avenir de notre pays et surtout de ses institutions : « Nos communes sont-elles bien encore ces cellules qui doivent préparer dès leur majorité les jeunes citoyens à faire usage avec discernement de leurs droits civiques ; sont-elles encore ces écoles de civisme éclairé, dont nous entretenaient nos maîtres au temps heureux où nous étions sur les bancs de l'école ? » Les difficultés que rencontrent nos autorités communales dans l'exercice de leurs fonctions, cette vie en veilleuse que l'on constate dans nos villages, le continuel souci d'argent qui fait négliger tout ce qui fait apprécier une administration et entretient un esprit public sain dans une localité, tout cela nous permet de répondre négativement à cette question. Nos communes deviennent peu à peu des écoles de mécontentement ; c'est à qui se livrera aux critiques les plus acerbes contre les autorités, cette vie qui est le pain quotidien de nos populations depuis plus de dix ans finit par peser et par créer un esprit public déplorable. Et pourtant nos gens valent bien ceux d'autres régions de notre pays ; ils en ont donné souvent la preuve. Mais quand le désespoir s'empare d'une collectivité, elle ne vaut pas mieux qu'un individu qui se trouve dans cette malheureuse situation.

Enfin faisons trêve à ces constatations pessimistes et disons quelques mots de l'activité de 1939. L'événement principal a été la réunion du lundi, 12 juin, à Sonceboz, à laquelle assistaient des délégués de toutes les communes intéressées. Il s'agissait de s'occuper des propositions faites par le Conseil-exécutif au Grand Conseil pour l'emploi des 12,7 millions de bénéfice de dévaluation de la Banque nationale, mis à la disposition du canton de Berne. Ensuite de cette assemblée, une longue requête fut adressée au gouvernement cantonal pour qu'une part de 2 millions soit affectée à l'assainissement des communes obérées du canton. Le texte de cette requête a été publié dans notre « Bulletin ». Revenant sur ses propositions primitives, le Conseil-exécutif a finalement proposé d'affecter une somme de 400.000 francs à ce but, en la mettant à la disposition du fonds cantonal d'aide aux communes obérées. Toutes les tentatives faites pour augmenter cette somme au Grand Conseil furent vaines, mais elle fut finalement votée.

Une intervention énergique de la députation jurassienne unanime, lors de la session du Grand Conseil de novembre, tendant à faire voter de nouveau une part du produit de l'impôt cantonal de crise en faveur de ce même fonds fut « couronnée » d'insuccès. Constatons que ce refus est contraire à la lettre et à l'esprit de la loi instituant cet impôt. On a enlevé le vote du peuple et des députés jurassiens en faisant des promesses dans ce sens et la première fois qu'on est appelé à les tenir, on passe outre et on nous ignore. Cela non plus n'est pas de nature à créer un courant favorable à ce « qui vient de Berne », pour employer un terme qui

commence à servir de drapeau à toutes les campagnes de l'opposition. La destination de l'« aide aux communes obérées » est expressément mentionnée dans le message au peuple distribué lors de la votation cantonale sur cette loi. En faisant fi de cette promesse, on a accompli une vilaine action qui n'est pas en l'honneur de leurs auteurs.

La période de guerre s'ouvre décidément pour nos communes dans une atmosphère désagréable et peu encourageante. Regardons cependant l'avenir avec courage, répétant avec tous les optimistes du monde — auquel les événements ont malheureusement presque toujours donné tort — « que demain sera meilleur qu'aujourd'hui ».

9. Commission scientifique

(Rapport présenté par le président de la Commission, M. L. Lièvre, à Porrentruy)

La Commission scientifique, constituée au début de 1939, s'est occupée principalement de l'établissement de son programme d'activité, au cours des séances qu'elle a tenues. Ce programme a été publié in extenso dans le bulletin de notre association. La Commission scientifique, qui a son siège à Porrentruy, est entrée en pourparlers avec la municipalité de cette ville pour obtenir des locaux convenables pour son laboratoire de recherches, ses collections, sa bibliothèque, etc. La guerre, survenue sur ces entrefaites, a arrêté les tractations entreprises à cet effet.

Néanmoins quelques travaux ont pu être abordés, notamment celui de la distillation du bois. Mais l'étude sommaire qui en fut faite permit d'arriver à la constatation, qu'en l'état actuel des choses, une entreprise de distillation du bois dans le Jura serait difficilement rentable.

Les recherches d'eau potable et des eaux souterraines en général ont été continuées.

Les observations des glissements de terrains dans les régions de Court, Foradrai, Soubey ont fourni une documentation intéressante.

10. Protection des sites (Heimatschutz)

L'A. D. I. J. a été reçue, le 22 avril 1939, membre collectif de la Ligue suisse pour la sauvegarde du patrimoine national (Heimatschutz). Elle pourra ainsi, à l'avenir, veiller mieux encore à la conservation des édifices anciens dont la valeur architecturale est reconnue et préserver de l'enlaidissement les sites mis en danger par des constructions non adaptées au paysage. L'appui de la grande association suisse qui a su si bien démontrer sa tâche et son utilité à l'Exposition nationale de Zurich le long du chemin surélevé, nous est fort précieux et nous attendons de bons résultats de cette collaboration.

La Ligue est formée de 18 sections réparties sur toute la Suisse. Son président central est M. le Dr G. Bœrlin à Bâle. Elle édite une revue qui paraît toutes les six semaines et qui contient des articles fort intéressants et de nombreuses illustrations.

L'activité de la commission spéciale de l'A. D. I. J. pour les questions relevant de la protection des sites a déjà eu un heureux résultat. Dans le courant de l'été, le conseil communal de Saint-Ursanne a fait opposition à la demande d'un propriétaire qui désirait agrandir son immeuble à l'extérieur des murs de la ville de telle sorte que l'aspect général de la porte de l'est eut été modifié et la perspective enlaidie. Notre intervention fut sollicitée. Grâce à la bonne volonté et à l'entregent du propriétaire en cause, à son esprit de compréhension, une solution a été trouvée qui donne satisfaction à toutes les parties et qui sauvegarde la beauté du lieu.

D'autres affaires ont été signalées à la commission, mais la mobilisation n'a pas permis de les examiner jusqu'à la fin de l'année.

11. Tourisme pédestre

(Rapport présenté par le président de la Commission, M. R. Steiner, à Delémont)

Les travaux suivants ont été effectués dans le Jura :

1. Les quatre itinéraires modèles prévus ont été complètement pourvus de leur matériel de signalisation et les contrôles ont été faits sur place. Il s'agit des itinéraires suivants :

a) Delémont-Les Rangiers-St-Ursanne.
b) Moutier-Moron-Saignelégier.
c) La Neuveville-Chasseral-St-Imier.
d) St-Imier-Mont-Soleil-Le Noirmont.

Nous remercions les autorités communales et les sociétés de développement intéressées de l'appui qu'elles nous ont accordé.

2. Les Franches-Montagnes ont été l'objet des études préliminaires : étude du réseau des chemins, relevé des itinéraires, contrôle partiel de ces relevés.

3. Un cours d'instruction a eu lieu à Berthoud du 20 au 22 juillet. Il était présidé par M. Beyeler, président de la section bernoise du Cartel suisse pour chemins de tourisme pédestre. Des représentants de presque toutes les sections cantonales y prenaient part à titre d'information. Le cours avait pour but de préparer des instituteurs sans place à leur tâche de collaborateurs. De nombreux instituteurs jurassiens avaient été convoqués. Ils ont suivi le cours avec un réel intérêt et étaient prêts à rendre les plus grands services pour la réalisation du programme de travail que nous avions établi pour le Jura. Sans l'aide de collaborateurs spécialement instruits et rétribués, le Cartel suisse pour chemins de

tourisme pédestre ne pourrait continuer son œuvre que lentement et difficilement.

La mobilisation de septembre a mis fin brusquement à toute activité de la Commission dans le Jura, alors que dans d'autres régions, éloignées des frontières, le C. T. P. peut poursuivre son action. Cette interruption n'est que momentanée. Elle durera aussi longtemps que l'occupation des frontières, qui met fin au tourisme pédestre dans les zones frontières.

12. Divers

L'A. D. I. J. a été appelée au cours de l'année, à donner son appui à plusieurs œuvres : château de Schlossberg, restauration de la tour de la collégiale de St-Imier, bains froids de St-Imier, *Revue transjurane,* château de Pleujouse, rénovation de St-Ursanne, chemins pour piétons, travaux de chômage. La plupart des bénéficiaires ont pu être soutenus grâce aux fonds que notre association reçoit de la Seva.

\+ + +

Avant de clore ce rapport, nous avons un devoir agréable à remplir. C'est de dire toute notre gratitude à ceux qui, de près ou de loin, nous ont aidés dans notre tâche. L'accueil que nous ont réservé les autorités, tant fédérales que cantonales, a toujours été bienveillant ; les administrations, en particulier celles des chemins de fer, en ont fait de même. Nous leur en exprimons ici toute notre reconnaissance. Si les résultats n'ont pas toujours répondu à notre attente, nous avons cependant pu nous convaincre que les requêtes envoyées étaient examinées avec attention. Un projet, si bon soit-il, demande parfois beaucoup de temps pour être réalisé et il faut le présenter plusieurs fois. L'essentiel est de ne pas perdre patience.

La guerre européenne modifiera forcément quelque peu notre activité. Des problèmes nouveaux se poseront. Certaines questions mises à l'étude passeront peut-être au second plan. Souhaitons qu'une paix prochaine nous permette d'accomplir de nouveau normalement notre tâche. Et surtout que nos membres veuillent bien nous rester fidèles et nous faire confiance malgré les temps difficiles.

C'est là le vœu le plus ardent de votre comité.

Moutier, le 30 janvier 1940.

Au nom du comité de l'A. D. I. J. :

Le président, F. REUSSER.

Le secrétaire, R. STEINER.

Extrait des comptes de l'exercice 1939

Caisse

Recettes :

1. Subventions	740.—	
2. Contributions des membres	4836.35	
3. Bulletin	2018.15	
4. Intérêts des capitaux	346.—	
		7'940.50

Dépenses :

1. Administration et commissions	3923 45	
2. Subventions	450.—	
3. Imprimés	132.50	
4. Bulletin	2653 20	
5. Cotisations	100.25	
		7'259.40
Boni de l'exercice		Fr. 681.10

Etat de fortune

Actif :

1. Mobilier		1.—	
2. Participation SEVA		1000.—	
3. Disponibilités :			
caisse	117.34		
compte de chèques	315.69		
compte-courant N° 2567	29.20		
dépôt, N° 431'871	2125.75	2587.98	
4. Avances :			
secrétariat	250.—		
camps de jeunes chômeurs	2474.60	2724.60	
5. Créances :		607.70	
6. Fonds de réserve N° 399'964		8590.65	
			Fr. 15'511.93

Passif :

1. Aucune dette	—.—
Fortune nette	Fr. 15'511.93

BILAN

Fortune nette au début de l'exercice 1939	Fr. 14'830,83
Fortune nette à la fin de l'exercice 1939	Fr. 15'511.93
Augmentation de fortune	Fr. 681.10

Compte „SEVA"

Recettes :

1. Part de l'A. D. I. J. de SEVA VI . . .	Fr. 5.200.—
2. Intérêts des capitaux	„ 271.55
	Fr. 5'471.55

Dépenses :

1. Subventions selon programme . .		2'418.70	
2. Travaux en cours :			
a) Camps de jeunes chômeurs :			
Gestion A. D. I. J. . .	119.50		
Gestion Droz . .	270.95	390.45	
b) Commission pr la protection de la nature		31.40	
c) Commission pour la rénovation de St-Ursanne		33.35	
d) Commission pour le tourisme pédestre .		21.80	
e) Sentier des gorges de Moutier . . .		470.10	
3. Frais de banque		5.05	
			3'370.85
Excédent des recettes			Fr. 2'100.70

Etat de fortune

Actif :

1. Dépôt N° 510'319	1'451.20	
2. Compte bloqué à la Banque Cantonale .	41'048.50	
		42'499.70

Passif :

Aucune dette	—.—
Fortune nette . . .	Fr. 42'499.70

BILAN

Fortune nette au début de l'exercice . . .	Fr. 40'399.—
Fortune nette à la fin de l'exercice . . .	„ 42'499.70
Augmentation de fortune .	Fr. 2'100.70

Delémont, le 12 février 1940.

Le caissier :
H. FARRON.

Budget 1940

CAISSE

Recettes :

1. Subventions	700.—	
2. Contributions des membres	4800.—	
3. Intérêts des capitaux	300.—	
Total des recettes		Fr. 5800.—

Dépenses :

1. Administration et commissions	3600.—	
2. Bulletin, coût net	800.—	
3. Subventions et cotisations	600.—	
4. Imprimés	200.—	
5. Divers et imprévus	300.—	
Total des dépenses		Fr. 5500.—
Boni prévu		Fr. 300.—

Compte SEVA

Recettes :

1. Part des bénéfices	Fr. 15'000.—	
2. Intérêts des capitaux	„ 300.—	
		15'300.—

Dépenses :

1. Subventions selon programme	Fr. 16'000.—	
2. Travaux en cours	„ 800.—	
		16'800.—
Diminution de fortune prévue		Fr. 1'500.—

Delémont, 19 février 1940.

AU NOM DU COMITÉ :

Le président : F. REUSSER. Le secrétaire : R. STEINER.

ANNEXES

A. D. I. J.

Moutier, le 17 janvier 1940.

Requête à la Direction cantonale des chemins de fer en vue de l'amélioration des horaires de chemin de fer dans le Jura bernois (période du 19 mai 1940 au 14 mai 1941)

Les modifications suivantes du premier projet du 8 janvier 1940 sont désirées :

I. Ligne Bâle-Delémont-Bienne
(cadre 31)

1. Mise en marche quotidienne du train 1765 Bienne-Delémont.

Par la suppression du train 1763, une grave lacune a été créée dans le service local. Le projet d'horaire ne prévoit, en effet, plus

de train omnibus sur cette ligne au départ de Bienne depuis 7 h. 39 (le dimanche depuis 6.40) jusqu'à 12.40. C'est là une situation qui ne saurait être acceptée.

Le train 1765 pourrait faire le service des abonnés entre Moutier et Delémont qui est demandé depuis longtemps.

2. **Mise en marche d'un omnibus Delémont-Moutier-Bienne (Delémont dép. 12.20 Moutier 12.40 env., Bienne arr. 13.10 env.) et retardement du 1650.**

Cette relation améliorerait considérablement les communications locales de la région vers Berne et vers Neuchâtel qui sont actuellement fort précaires l'après-midi.

Ce train constituerait la contre-partie du 1765. Entre Delémont et Moutier, il emprunterait la marche du 1650.

Le train 1650 pourrait être retardé au départ de Delémont de 20 minutes env. et arriver quand même à Tavannes à l'heure prévue. De cette façon, il pourrait assurer le retour des abonnés ayant utilisé le train 1765.

3. **Arrêt du direct 140 à Moutier et à Granges.**

Cette amélioration devrait être consentie par le fait que les relations de ces deux localités populeuses avec Berne s'en trouveraient facilitées.

4. **Continuation du train 1797 Bienne-Lengnau jusqu'à Delémont.**

Cette course ne durerait que jusqu'à la réintroduction de l'ancien direct 143. Elle permettrait de supprimer le 1659.

5. **Prolongation du train 1798 de Laufon à Delémont,** pour établir la correspondance avec le 1660 Delémont-Moutier. Cela permettrait aux gens de la région de Moutier de passer une fois ou l'autre une soirée à Bâle, de partir de Zurich à 20.42 et de Lucerne à 20.41 le dimanche. Le train 1799 Laufon-Bâle pourrait être supprimé.

6. **Introduction d'un direct 218 Bâle-Bienne, évent. 220,** en correspondance à Bienne avec le direct 118 (évent. 120). Cette relation demandée depuis plusieurs années est nécessaire pour combler la grande lacune qui existe dans le service des trains directs entre le 210 et le 222.

II. Ligne Delémont-Delle
(cadre 37)

1. **Etablissement de la correspondance à Delémont entre les trains 1653 de Sonceboz et 1686 pour Porrentruy-Delle.**

Aucune bonne correspondance n'existe le soir entre le Jura sud et le Jura nord. Il faudrait en établir au moins une.

Pour permettre la réalisation de cette amélioration, la Tavannes Watch Co qui avait fait opposition en son temps est d'accord que le train 1653 soit avancé de 5—7 minutes, à condition que le train 1647 (semaine) soit retardé d'autant au départ de Tavannes. Cette dernière condition peut aisément être remplie par les C. F. F.

2. **Maintien de la correspondance à Delémont entre les trains 4677 de Porrentruy et 1790 pour Bienne.**

Le 1790 pourrait être retardé quelque peu puisqu'il a un arrêt prolongé inutilement à Moutier. Il ne doit pas être impossible non plus d'avancer légèrement le 4677.

3. **Mise en marche du direct 131 jusqu'à Porrentruy.**

Les relations de Berne et de la Suisse romande avec le Jura nord et l'Ajoie sont devenues fort mauvaises le matin. Ce n'est pas parce que des améliorations considérables ont été apportées sur les longitudinales Genève-Zurich qu'il faut négliger les transversales. L'état d'avant-guerre devrait au moins être maintenu. Dans le Jura plusieurs trains ont été supprimés (1763, 1764, 138, 143, 131 dès Delémont, 132 Delle-Delémont). La relation demandée ci-dessus est indispensable, aussi insistons-nous pour qu'elle soit rétablie.

Le personnel et le matériel roulant pourraient être utilisés au retour, de Porrentruy à Delémont, pour faire circuler un train dans le milieu de la journée. Porrentruy, dép. vers 11.30, Delémont arr. vers 12.10.

III. Ligne Delémont-Sonceboz
(cadre 39)

1. **Mise en marche du 4642 dès Moutier, en correspondance avec le 1752.**

Le 1644 étant retardé, les abonnés (écoliers et ouvriers) arriveront trop tard au lieu de destination. Les habitants du bas de la Vallée de Tavannes (Reconvilier, Malleray-Bévilard, Court, etc.) n'auront plus, avec les trains prévus au projet, de correspondances convenables assurées le matin avec Berne. La prise en considération de la demande remédierait aux deux inconvénients signalés.

2. **Etablissement de la correspondance à Moutier entre les trains 1645 de Sonceboz et 207 pour Bâle.**

3. **Mise en marche du train 1780 Bâle-Sonceboz-Bienne toute l'année le samedi et du train 1778 Delémont-Sonceboz toute l'année le dimanche.**

IV. Ligne Bienne-La Chaux-de-Fonds

Pas d'observation.

V. Ligne Bienne-Neuchâtel
(cadre 30)

1. **Etablissement de la correspondance à Bienne entre les trains 1752 de Delémont et 1506 pour Neuchâtel.**

2. **Avancement du train 1510 de 15 minutes environ** pour raccourcir les délais d'attente à Bienne.

VI. Ligne Bienne-Berne
(cadre 40)

Les trains de cette ligne sont influencés très défavorablement par le déplacement des trains directs sur les lignes Lausanne-Berne-Olten et Lausanne-Bienne-Olten, surtout le matin. Les correspondances sont mal ajustées, surtout dans le sens Berne-Jura. Mais les Jurassiens auront aussi plus de difficultés que jusqu'à présent de se rendre dans l'Oberland.

L'A.D.I.J. s'associe, d'une manière générale, aux revendications des milieux biennois. Elle demande entre autres avec eux :

1. **L'introduction d'un accéléré matinal,** en correspondance avec le 1752 de Delémont, permettant d'atteindre Berne avant 8 heures. Bienne dép. vers 7.20, Berne arr. vers 7.50.

2. La correspondance à Berne :

a) entre les trains 438 de Bienne et 144 pour Thoune, en retardant ce dernier.

b) entre les trains 1610 de Bienne et 142 pour Thoune.

VII. Ligne Moutier-Soleure
(cadre 54)

1. Etablissement de la correspondance à Moutier entre les trains 1642 de Delémont et 3 pour Soleure.

En partant de Moutier à 6.23, le train 3 peut arriver à Soleure à 6.56, donc assez tôt pour les abonnés et pour ne manquer aucune correspondance importante. Les premiers trains du matin n'ont pour ainsi dire jamais de retard, c'est pourquoi l'on peut prévoir des temps très courts pour le transbordement des voyageurs.

En retardant quelque peu le train 3, l'attente à Soleure du direct 103 est raccourcie d'autant.

2. Circulation du train 37 le dimanche, en retardant éventuellement le départ de Moutier de 10 minutes environ. En contre-partie, le train 41 pourrait être conduit jusqu'à Moutier.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les membres de l'Association pour la Défense des Intérêts du Jura sont convoqués en assemblée générale le *samedi 2 mars 1940, à 14 h. 15, au Cercle Démocratique à Tavannes.*

Tractanda :

1. Procès-verbal.
2. Rapports annuels 1938 et 1939.
3. Comptes des exercices 1938 et 1939.
4. Budget 1940.
5. Revision des statuts.
6. Election du comité et des reviseurs des comptes.
7. Divers et imprévus.

L'assemblée générale sera suivie, à 15 h. 15, d'une assemblée publique au cours de laquelle M. le Conseiller d'Etat *Mouttet* fera un exposé sur la situation financière des communes obérées du Jura.

Le Comité exprime le désir que les membres de l'Association répondent nombreux à la convocation et il les invite à faire parmi leurs amis et connaissances des invitations à l'assemblée publique, au cours de laquelle M. le Dr Mouttet traitera une des questions les plus importantes actuellement pour l'avenir du Jura.

Au nom du Comité :

Le président, F. REUSSER.

Le secrétaire, R. STEINER.